



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CHANCELADE

Nombre de membres du conseil	
En exercice	25
Présents	13
Votants	22
Pouvoirs	9

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre juin, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de Chancelade se sont réunis dans la salle B de l'Espace Culturel, sur la convocation qui leur a été adressée le dix-huit juin deux mille vingt-cinq par Monsieur le Maire, conformément aux dispositions des articles L.2121-10 et 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

### **PRÉSENTS :**

M. SERRE, Mme RENAUD, M. KUYE, Mme FAURE, Mme MOULHARAT, Mme LAUQUÈRE, M. ANDRÉ É., M. LAPEYRONNIE, M. THOUVENIN de VILLARET, M. GADY, Mme CALEIX, M. DUPEYRAT, Mme SALINIER.

### **ABSENTS NON REPRÉSENTÉS :**

Mme DAUDOU-ESPOSITO, M. ANDRÉ J. et Mme CUCCURU-RIVOT (pouvoir à Mme TOULLIER, arrivée à 19h20).

### **POUVOIRS :**

M. LAGOUTTE (pouvoir à Mme RENAUD), M. RIVOT (pouvoir à M. THOUVENIN de VILLARET), M. COUDASSOT-BERDUCOU (pouvoir à Mme FAURE), Mme VANDENBERGHE (pouvoir à Mme MOULHARAT), Mme TOULLIER (pouvoir à M. KUYE), M. MARCHIVE (pouvoir à M. LAPEYRONNIE), M. CHAUMOND (pouvoir à Mme LAUQUÈRE), Mme CASADO-BARBA (pouvoir à M. GADY), M. PUGNET (pouvoir à M. DUPEYRAT).

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Fatahi KUYE est désigné secrétaire de séance.

### **Intervention des jeunes au sein du Conseil Municipal : Présentation projet jeunes « Les Balcons de Majourdin »**

Rapporteur : Monsieur Gilbert COUDASSOT-BERDUCOU

Dans le cadre de la convention « Projet Jeunes », le service jeunesse a accompagné un groupe d'adolescents dans l'élaboration d'un projet en lien avec le développement du secteur « Les Balcons de Majourdin ». Cette démarche s'inscrit dans la volonté de la municipalité d'impliquer la jeunesse locale dans les projets d'aménagement du territoire et de favoriser leur participation citoyenne.

Le travail mené par ce groupe vise à proposer des idées et des pistes de réflexion concernant l'aménagement futur du secteur « Les Balcons de Majourdin ». Ce projet viendra enrichir la réflexion globale actuellement conduite par la commune sur l'aménagement final de cet espace.

À l'occasion de la prochaine séance du Conseil Municipal, cinq jeunes ayant participé à ces travaux viendront présenter le fruit de leur démarche et partager leurs propositions avec l'assemblée.



Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **PREND ACTE** de cette présentation.

Fait et délibéré à CHANCELADE, le 24 juin 2025.

**Certifiée exécutoire :**

- Reçue en Préfecture le : **02 JUL. 2025**
- Publiée le : **02 JUL. 2025**

Pascal SERRE  
Maire



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Bordeaux domicilié 9 Rue Tastet - 33000 BORDEAUX, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par les services du contrôle de légalité.

